



Conseil économique et social

Distr. générale
19 juin 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Lettre datée du 18 juin 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par la Représentante permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de la Finlande sur la « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable » en vue de l'examen ministériel annuel qui doit se dérouler durant le débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil économique et social au titre du point 2 c) de l'ordre du jour provisoire.

La Représentante permanente
(*Signé*) Kirsti **Lintonen**

* E/2008/100.



**Annexe à la lettre datée du 18 juin 2008 adressée
au Président du Conseil économique et social
par la Représentante permanente de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Rapport volontaire national de la Finlande

Résumé

La politique de développement fait partie intégrante de la politique étrangère et de sécurité de la Finlande. Elle est programmée, formulée et mise en œuvre par le Ministère des affaires étrangères en étroite collaboration avec d'autres ministères, des organisations non Gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble de la société finlandaise. En octobre 2007, le Gouvernement de la Finlande a adopté un nouveau Programme relatif à la politique de développement, fondé sur une approche globale et couvrant tous les secteurs concernés. Dans la ligne des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la politique de développement de la Finlande a pour principal objectif l'éradication de la pauvreté. Le seul moyen de l'atteindre est de promouvoir le développement durable. C'est essentiellement par le biais de la coopération internationale que le Gouvernement entend mettre sa politique en œuvre.

La politique nationale de développement est fondée sur les principes du développement durable et ses trois aspects étroitement liés : la viabilité économique, sociale et écologique. Cette approche s'inspire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, ainsi que des engagements internationaux pris par la suite. La Finlande préconise donc un développement économiquement, socialement et écologiquement viable et met l'accent plus particulièrement sur les questions touchant au climat et à l'environnement.

Les OMD, qui mettent fortement l'accent sur le développement social et le bien-être humain sont au cœur de la politique nationale de développement. En même temps, la Finlande souligne la nécessité de voir au-delà de ces objectifs et de relever également les défis découlant des stratégies de développement des partenaires ou d'autres programmes mondiaux de développement. Certains de ces défis, notamment le changement climatique, la sécurité alimentaire et la durabilité de l'environnement, sont tels que la survie de l'humanité en dépend.

Ces dernières années, le changement climatique et d'autres menaces pesant sur l'environnement ont contraint le monde à approfondir la notion de durabilité. Jusqu'à présent, les progrès accomplis dans les pays industrialisés procédaient de leur volonté de s'assurer une croissance matérielle rapide. Cependant, cette approche a conduit à l'épuisement de ressources non renouvelables et à l'accélération de leur exploitation écologiquement irrationnelle, et provoqué des changements climatiques, un appauvrissement de la biodiversité et des atteintes à l'environnement, sapant le fondement même du développement durable. Même si les progrès technologiques permettent à l'économie de s'adapter aux réalités de la nature, il y a lieu de revoir en profondeur les schémas de production et de consommation ainsi que les modes de vie qui sont en train de se généraliser sur la planète tout entière. La politique de développement pose en définitive la question des valeurs dont s'inspirent les populations. La pénurie de ressources naturelles et la dégradation de l'environnement donnent lieu à des conflits de plus en plus difficiles à régler.

S'agissant de promouvoir le développement durable, il importe de reconnaître qu'aussi bien les pays en développement que les pays industrialisés ont les mêmes préoccupations à long terme. Il convient d'assurer le développement durable sous chacun de ses trois aspects si l'on veut atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international. La politique nationale de développement préconise l'adoption, vis-à-vis de l'humanité, d'une politique consistant à relever les défis du développement dans une perspective véritablement mondiale.

La politique nationale de développement est mise en œuvre sur un plan bilatéral, dans le cadre de l'Union européenne, sur un plan multilatéral et en coopération avec des organisations non Gouvernementales. Les objectifs et orientations de développement adoptés par les Nations Unies et l'Union européenne constituent le cadre principal dont s'inspire la Finlande pour la mise en œuvre de ses programmes de coopération en faveur du développement. Pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement, la Finlande est favorable à la programmation conjointe, aussi bien au niveau de l'Union européenne que dans le cadre, plus large, de la communauté des donateurs. Le Gouvernement finlandais considère le système des Nations Unies comme le principal acteur de la politique internationale pour le développement et ne ménage aucun effort pour renforcer la position de l'ONU à cet égard.

L'Union européenne joue également un rôle essentiel dans la politique nationale de développement. Elle est le cadre de base qui nous permet d'exercer notre influence dans la définition des orientations politiques mondiales; en 2005, l'Union européenne a adopté une déclaration de politique commune, à savoir le Consensus européen pour le développement. En tant que membre de l'Union européenne, la Finlande est plus apte à influencer sur le programme mondial de développement. Pour l'Union européenne, l'objectif central et fédérateur de la coopération pour le développement est l'éradication de la pauvreté dans le contexte du développement durable, y compris la poursuite des autres objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le même temps, l'Union européenne offre plus de la moitié de l'aide publique au développement à l'échelle mondiale. L'Union est également le plus important partenaire de coopération pour le développement et le principal partenaire commercial des pays en développement. Par le biais de l'aide communautaire, la Finlande participe aux efforts pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable également dans des domaines où elle n'a pas de programmes de développement bilatéraux.

En 2007, l'aide nationale au développement a atteint 711 millions d'euros, soit environ 0,40 % du revenu national brut de la Finlande. Conformément à une décision du Conseil de l'Union européenne de 2005, le Gouvernement est tenu de porter à 0,51 % le rapport de l'APD au revenu national brut, puis à 0,7 % d'ici à 2015, objectif ultime fixé par les Nations Unies. Pour que l'aide finlandaise soit de bonne qualité, le volume de cette aide sera accru de manière progressive et prévisible.

La majeure partie de l'aide finlandaise au développement a toujours été acheminée dans le cadre de programmes bilatéraux. Le reste est passé par des organisations multilatérales et par l'Union européenne. En 2007, la coopération bilatérale a représenté près de 60 % de l'aide fournie par la Finlande. Un tiers de ces fonds – part qui va en augmentant – a été alloué aux pays les moins avancés (PMA). Le soutien apporté par la Finlande à l'Afrique subsaharienne a également augmenté, atteignant 30 % de l'ensemble des activités de coopération pour le développement en 2007.

La politique nationale de développement est particulièrement axée sur l'identification des thèmes et secteurs où la Finlande peut avoir le plus fort impact sur le développement mondial. Le même principe est également intégré dans le code de conduite de l'Union européenne sur la complémentarité et la division du travail. Dans le domaine de la coopération bilatérale, la Finlande se concentre sur les domaines dans lesquels elle dispose de connaissances techniques de premier plan, par exemple dans le domaine de la gestion des forêts et des ressources forestières et hydrographiques et dans celui des ressources renouvelables, qui sont directement liés aux indicateurs énoncés dans l'OMD 7. C'est ainsi qu'elle accroît son aide financière à la foresterie durable, souvent perçue comme l'un des parents pauvres de la coopération en matière de développement. Nous considérons qu'il est de notre responsabilité au plan mondial de partager la longue, vaste et précieuse expérience que la Finlande possède dans le domaine de la politique forestière globale et du développement du secteur forestier.

Les documents nationaux de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) des pays en développement régissent l'allocation de financements aux activités de coopération pour le développement. La Finlande, les pays partenaires et d'autres donateurs participent à une conception plus élaborée des DSRP, soucieux de leur assurer une mise en œuvre écologiquement, économiquement et socialement viable. Toute la coopération pour le développement est fondée sur le principe du partenariat entre pays développés et pays en développement. L'« aide au développement » conventionnelle a cédé la place à de véritables partenariats conçus de telle façon que les pays en développement soient maîtres de leur propre développement.

Au niveau national, la Finlande a créé une commission multipartite de haut niveau pour le développement durable afin d'accomplir des travaux de synthèse systématiques en vue de promouvoir tous les aspects de la durabilité. Cette commission a joué un rôle fondamental pour assurer une approche globale du développement durable. C'est essentiellement à ce multipartisme que la Finlande doit le succès du programme qu'elle mène en faveur de la durabilité, tant au niveau national qu'au niveau international. Cette commission nationale se compose de divers groupes d'intérêt et organisations de la société civile. Cette même approche tripartite a également été appliquée aux forums internationaux. Ainsi, lors des préparatifs de réunions au sommet des Nations Unies, des organisations non Gouvernementales sont appelées à y jouer un rôle actif et à faire partie des délégations finlandaises officielles.

En réponse à l'OMD 8 concernant la création de partenariats mondiaux et conformément au Consensus de Monterrey sur le financement du développement, le Programme relatif à la politique de développement que mène la Finlande souligne le concept du financement global et privilégie la création de partenariats. Il insiste aussi sur la nécessité de mobiliser le secteur privé et les divers acteurs institutionnels pour promouvoir le développement durable dans les pays en développement. Les partenariats entre les secteurs public et privé ainsi que la promotion du commerce sont considérés comme des démarches stratégiques essentielles pour contribuer au développement économique et à la réduction de la pauvreté sur une base durable. Pour appuyer la mise en œuvre de la nouvelle politique de développement, on a adopté le principe de la responsabilité sectorielle. Il s'agit de la participation des universités, des instituts de recherche, des entreprises et des organisations non Gouvernementales à l'élaboration et à la mise en œuvre d'approches novatrices de la coopération pour le développement et du développement durable.

Table des matières

	<i>Page</i>
Partie A : Mise en œuvre de la politique nationale de développement	6
1. Principales caractéristiques de la politique nationale de développement	6
1.1 Aide publique au développement	7
1.2 Principaux canaux d'influence et de coopération politiques	8
2. Progrès accomplis vers la réalisation des OMD et autres objectifs de développement convenus sur le plan international	12
2.1 Créer un environnement favorable au développement	13
2.2 Développement du secteur privé et soutien à la société civile	14
2.3 Commerce et développement	15
2.4 Améliorer la viabilité de la dette	16
3. Partenariats avec la société civile	17
4. Principes directeurs de la politique nationale de développement	18
4.1 Cohérence	18
4.2 Complémentarité	19
4.3 Efficacité	19
Partie B : Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable	20
5. Faits nouveaux au niveau national	20
5.1 Faits nouveaux au niveau infranational	23
5.2 Principaux enseignements tirés de l'expérience et défis à relever	24
5.3 Indicateurs du développement durable utilisés en Finlande	24
5.4 Obtenir plus avec moins – Approche finlandaise de mode de consommation et de production viables	25
6. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'OMD 7	26
6.1 Programme relatif à la politique de développement de la Finlande : accent mis sur le développement écologiquement viable	26
6.2 Appui à une utilisation durable des ressources naturelles : exemples	27
7. L'OMD 8 et les partenariats pour les projets du secteur privé	31

Partie A : mise en œuvre de la politique nationale de développement

1. Principales caractéristiques de la politique nationale de développement

La politique de développement fait partie intégrante de la politique étrangère et de sécurité de la Finlande. En octobre 2007, le Gouvernement de la Finlande a adopté un nouveau programme relatif à la politique de développement, fondé sur une approche globale. La politique de développement menée par la Finlande a pour principal objectif l'éradication de la pauvreté, dans la ligne des objectifs du Millénaire pour le développement. Le seul moyen d'atteindre cet objectif est de promouvoir un développement économiquement, socialement et écologiquement viable. C'est essentiellement par le biais de la coopération internationale que le Gouvernement entend mettre sa politique en œuvre.

Le nouveau millénaire a été marqué par le passage de modes traditionnels de coopération pour le développement à une approche globale. C'est désormais un fait établi que des changements sont nécessaires dans tous les secteurs de la politique qui ont des incidences sur les pays en développement. La coopération bilatérale et multilatérale pour le développement est fondée sur le principe de partenariat entre les pays développés et les pays en développement. L'« aide au développement » conventionnelle a cédé la place à de véritables partenariats, conçus de telle façon que les pays en développement soient maîtres de leur propre développement.

La politique nationale de développement est mise en œuvre au plan bilatéral avec des pays et des régions, au niveau de l'Union européenne, au plan multilatéral, et en coopération avec diverses parties prenantes telles que les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Les objectifs et orientations du développement adoptés par l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies constituent le cadre principal dont s'inspire la Finlande pour la mise en œuvre de ses programmes de coopération en faveur du développement. La collaboration avec l'Union européenne est l'un des principaux canaux pour influencer sur le programme mondial de développement. Le système des Nations Unies est considéré comme le principal acteur de la politique internationale de développement, et tous les efforts sont faits pour renforcer sa position. Aux Nations Unies, nous agissons dans un esprit d'indépendance mais aussi de concertation avec les autres États membres de l'Union européenne.

La politique nationale de la Finlande est fondée sur les principes du développement durable. Celui-ci s'inspire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, et des engagements internationaux pris par la suite pour renforcer le durabilité sous tous ses aspects. La Finlande préconise un développement économiquement, socialement et écologiquement viable. Il est accordé une attention particulière aux questions touchant au climat et à l'environnement, à la consolidation de la paix et à la prévention de conflits. Le développement économique fondé sur une croissance sans exclusive et sur une situation sociale stable est une condition préalable à la réduction de la pauvreté. La paix et la sécurité, la gouvernance démocratique et transparente, le respect des droits de l'homme ainsi que l'éducation et la santé sont autant d'éléments fondamentaux du développement durable.

Dans le domaine de la coopération pour le développement, davantage de moyens financiers seront alloués à la promotion des questions environnementales. Il sera accordé une attention spéciale à l'exploitation viable des ressources naturelles, notamment les forêts, à l'agriculture, au développement rural, aux ressources en eau, à l'assainissement ainsi qu'à l'énergie. Par ailleurs, l'intégration régionale et le renforcement des capacités pour le commerce et l'informatique occupent une place de choix dans les activités de coopération pour le développement déployées par la Finlande.

La politique nationale de développement est entièrement imprégnée par les trois thèmes transversaux suivants :

- Promotion des droits et du statut des femmes et des filles, et promotion de l'égalité entre les sexes et de l'égalité sociale;
- Promotion des droits des groupes susceptibles d'être frappés d'exclusion, en particulier les enfants, les personnes handicapées, les populations indigènes et les minorités ethniques, et promotion de l'égalité des chances en matière de participation à la vie sociale;
- Lutte contre le VIH/sida en tant que problème à la fois sanitaire et social.

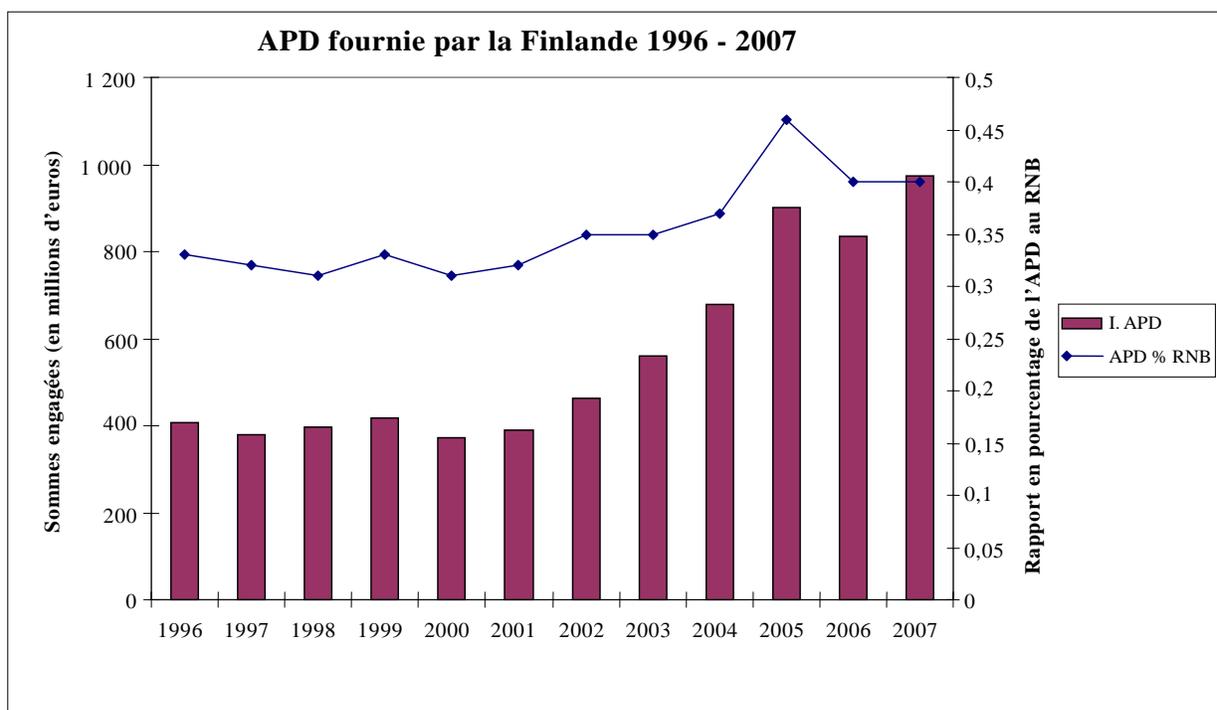
1.1 Aide publique au développement

D'ici à 2010, la Éthiopie portera à 0,51 % le rapport de l'Éthiopie à son revenu national brut, puis à 0,7 % d'ici à 2015, l'objectif fixé par les Nations Unies. Cet engagement a d'abord été pris par la décision du Conseil européen en 2005 et renouvelé en 2007 dans le Programme relatif à la politique de développement. Pour que l'aide finlandaise soit de bonne qualité et prévisible, son volume sera augmenté progressivement.

Depuis le milieu des années 90, on a observé une augmentation constante des apports d'aide d'origine finlandaise. En 2007¹, les sommes engagées par la Finlande au titre de l'aide publique au développement ont atteint 711 millions d'euros, soit environ 0,40 % de son revenu national brut.

Ces dernières années, l'aide finlandaise au développement a été essentiellement fournie dans le cadre de programmes bilatéraux. Une part mineure mais importante a été acheminée par la voie d'organisations multilatérales et de l'Union européenne. En 2007, la coopération bilatérale a représenté près de 60 % des apports d'aide finlandais. Une part de ces fonds – part qui va croissante – a été allouée aux pays les moins avancés (PMA). Le soutien apporté par la Finlande à l'Afrique sub-saharienne a également augmenté, représentant 30 % de toutes les activités de coopération pour le développement déployées en 2007.

¹ Les données pour 2007 sont fondées sur les statistiques préliminaires de l'OCDE/DAC.



1.2 Principaux canaux d'influence et de coopération politiques

Coopération bilatérale

Les principaux pays avec lesquels la Finlande a un partenariat à long terme pour la coopération au développement sont l'Éthiopie, la Zambie, le Kenya, le Mozambique, le Népal, le Nicaragua, la Tanzanie, le Vietnam et la Zambie. La Finlande a également centré son aide sur trois secteurs prioritaires dans chaque pays². Entre 2000 et 2005, elle a alloué plus des trois quarts de son aide totale (à l'exclusion de l'allègement de la dette et de l'aide humanitaire) à ces secteurs prioritaires dans cinq des huit pays précités. Dans deux des trois pays restants, les secteurs prioritaires ont reçu plus de la moitié de l'aide totale. Dans les pays avec lesquels elle a un partenariat à long terme, les secteurs prioritaires sont les suivants

<i>Pays partenaire</i>	<i>Secteurs prioritaires</i>
Éthiopie	Éducation et ressources en eau/naturelles
Kenya	Bonne gouvernance, foresterie et secteur énergétique
Mozambique	Éducation, agriculture et développement rural, santé
Népal	Gestion de crise, éducation et environnement/eau
Nicaragua	Développement rural/ressources naturelles, santé et gouvernance locale

² Un soutien budgétaire général est également fourni, ainsi qu'une aide de la part d'organisations non gouvernementales.

<i>Pays partenaire</i>	<i>Secteurs prioritaires</i>
Tanzanie	Bonne gouvernance, éducation, foresterie et environnement
Viet Nam	Agriculture et développement rural, ressources hydrographiques et forestières
Zambie	Agriculture et développement rural, environnement/ressources naturelles et secteur privé

Le Mozambique, le Nicaragua, la Tanzanie et la Zambie reçoivent un soutien budgétaire général.

Encadré 1

Coopération de la Finlande avec la Tanzanie

La Tanzanie et la Finlande ont entretenu pendant des décennies des relations de coopération pour le développement. La Finlande favorise la croissance nationale et appuie la stratégie tanzanienne de réduction de la pauvreté par un soutien budgétaire général, par des financements communs et par des projets bilatéraux. À l'heure actuelle, les principaux domaines de coopération sont la foresterie, la politique régionale et l'administration locale, ainsi que la bonne gouvernance.

Dans le domaine de la foresterie, la Finlande soutient la mise en œuvre du Programme forestier national en mettant l'accent plus particulièrement sur la gouvernance sectorielle et sur l'inventaire des ressources forestières. Le soutien aux politiques régionales et aux administrations locales est apporté dans le cadre de programmes coordonnés au plan national, appelés « Programme de réforme des administrations locales » et « Système de subventions à l'acquisition de biens d'équipement par les administrations locales ». Ces dernières années, la gouvernance démocratique locale a progressé grâce à ces programmes, mais il reste à améliorer l'équité au plan régional et les services assurés au plan local. La Finlande codirige actuellement le Groupe de partenaires pour le développement des administrations locales et joue un rôle central dans les discussions politiques portant sur la décentralisation. Les projets bilatéraux de la Finlande en Tanzanie sont peu nombreux, mais correspondent bien aux domaines thématiques prioritaires. La bonne gouvernance est encouragée par toutes les interventions effectuées, notamment par le biais du soutien apporté à la société civile tanzanienne. La collaboration d'organisations non gouvernementales et d'institutions finlandaises (municipalités, universités) avec leurs homologues tanzaniens est un élément important de notre coopération, qui vise à renforcer les capacités du pays et la responsabilité nationale.

Au cours des 10 dernières années, la coopération pour le développement en Tanzanie a évolué de manière spectaculaire, les projets géographiquement dispersés et thématiquement disparates cédant la place à des approches par programme et à un ciblage plus sectoriel. En même temps, la valeur totale du programme pour la Tanzanie a augmenté pour atteindre 34 millions d'euros en 2008. Cette évolution a largement déterminé l'harmonisation et la division du travail entre partenaires de développement. La Finlande se concentre de plus en plus sur les domaines où elle est la mieux placée des partenaires pour apporter de la valeur ajoutée.

Les approches par programme, en particulier le soutien budgétaire général, visent principalement au renforcement des systèmes nationaux. La Tanzanie s'est engagée à mener des réformes et fait des progrès constants depuis quelques années. Récemment, de grands scandales de corruption ont éclaté dans le pays. Il appartient désormais au Gouvernement de prendre d'importantes mesures correctives, propres à préserver pour l'avenir la dynamique nécessaire à une collaboration efficace.

L'Union européenne

L'Union européenne joue un rôle essentiel dans la politique de développement menée par la Finlande. Elle est le cadre de base qui nous permet d'exercer notre influence dans la définition des orientations politiques mondiales. L'Union européenne assure 60 % de l'aide publique mondiale au développement, et cette part va croissant. Elle est aussi le principal partenaire commercial des pays en développement. Les principes communs régissant la politique de développement de l'Union européenne ont été inscrits dans la déclaration de politique commune, à savoir le *Consensus européen pour le développement* (2005). Les valeurs et principes de cette déclaration sont partagés par tous les États membres de l'Union européenne, dont la Finlande. Pour l'Union européenne, l'objectif central et fédérateur de la coopération pour le développement est l'éradication de la pauvreté dans le contexte du développement durable, y compris la poursuite des autres objectifs du Millénaire pour le développement.

La Finlande a participé activement à la définition des positions communes de l'Union européenne. La présidence finlandaise de l'Union européenne en 2006 a offert à notre pays une bonne occasion d'influer sur le programme mondial par l'intermédiaire de l'Union. La présidence finlandaise s'est employée à concrétiser les engagements de l'Union européenne selon les axes suivants : finaliser les instruments de financement concernant la coopération pour le développement, les droits de l'homme et la démocratie, et favoriser la cohérence des politiques de développement au niveau de la programmation et de la mise en œuvre des politiques de l'Union. L'efficacité de l'aide, en particulier la complémentarité et la division du travail, ont aussi fait l'objet d'une attention particulière.

Le financement de la coopération pour le développement par la Commission européenne est un élément fondamental de nos activités de coopération dans ce domaine. La part allouée à cet élément représente 20 % de l'APD finlandaise. Par le biais de l'aide communautaire, la Finlande participe directement à la réduction de la

pauvreté et au développement durable, y compris dans les pays et les régions où elle n'a pas de programmes bilatéraux. Plutôt que de laisser les activités d'aide bilatérale proliférer parmi les États Membres, il vaut mieux financer la Commission européenne et ainsi contribuer à l'harmonisation et accroître l'efficacité de l'aide.

Organisations multilatérales

À l'heure actuelle, la Finlande alloue l'essentiel de ses financements destinés aux organismes des Nations Unies par l'intermédiaire de quatre principaux acteurs : le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM). La Finlande verse ses contributions à ces organismes essentiellement dans un cadre de financement pluriannuel de base. Les contributions thématiques aux organismes des Nations Unies sont ciblées, c'est-à-dire qu'elles visent au renforcement des capacités économiques des pays en développement et de leur aptitude à négocier et à mettre en œuvre des accords commerciaux; elles visent également à faire progresser l'égalité entre les sexes et à combattre les menaces mondiales pesant sur la santé humaine. Ces contributions sont destinées essentiellement à des programmes et projets qui favorisent un développement écologiquement viable.

Encadré 2

Coopération de la Finlande avec le FNUAP sur les questions concernant les adolescents et les jeunes

Depuis 2001, la Finlande a été un partenaire de la Division d'appui technique du FNUAP depuis 2001 pour renforcer la capacité technique du Fonds sur les questions concernant la programmation de la santé sexuelle et procréative des adolescents. Dans ce programme, les services de santé procréative s'inscrivent dans une stratégie plus vaste couvrant l'aptitude à la vie quotidienne, l'éducation et les droits de l'homme. Ce programme répond à plusieurs priorités de la politique de développement menée par le Gouvernement finlandais : l'égalité des sexes et l'émancipation des filles, la promotion de la santé, notamment la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs, ainsi que la santé maternelle, la lutte contre le VIH/sida et la contribution au développement durable de la population. La contribution de la Finlande à ce thème (à hauteur de 1 million d'euros par an au cours des cinq dernières années) a été destinée spécifiquement aux programmes en faveur des jeunes et des adolescents, en complément des ressources de base.

Ce financement a permis au FNUAP d'élaborer une approche stratégique de ses activités dans le domaine concernant les jeunes; en 2006, le FNUAP a lancé un Cadre d'action en faveur des adolescents et des jeunes, une nouvelle stratégie institutionnelle sur la manière de cibler les jeunes à travers les activités de l'organisation. Avec le soutien financier de la Finlande, le FNUAP a été en mesure de se positionner en tant que chef de file pour les questions concernant les adolescents et les jeunes dans le cadre des Nations Unies. La longue expérience de la Finlande en matière d'appui au Programme à l'intention des adolescents

et des jeunes montre qu'une contribution thématique, qui offre matière à innover au sein de l'organisation au lieu d'une microgestion par le donateur, est un concept qui peut s'appliquer efficacement à la promotion du développement.

La politique de développement menée par le Gouvernement souligne à nouveau l'importance des institutions financières internationales. La Finlande participe activement à la prise de décisions aussi bien au siège que sur le terrain. Les financements fournis par les institutions financières internationales (IFI) sont assurés dans une large mesure en tant que financements de base non liés, octroyés par les guichets d'aide libérale des banques (Association internationale de développement, Fonds africain de développement, Fonds asiatique de développement). La coopération nettement plus ciblée avec les IFI porte sur les principaux thèmes de la politique de développement de la Finlande, à savoir l'environnement, les ressources naturelles et le climat, ainsi que la bonne gouvernance et les droits de l'homme. Dans diverses institutions internationales, la Finlande a appuyé les réformes qui permettent aux pays en développement les plus pauvres de peser davantage sur les décisions prises par ces institutions.

La Finlande accorde la priorité à la réforme de l'ONU et à la création d'une architecture globale du développement international. On s'emploie actuellement à renforcer les liens et la continuité entre les divers éléments d'un ensemble recouvrant la sécurité, l'aide humanitaire et d'autres formes de coopération pour le développement. La Finlande appuie les processus de paix et les opérations de consolidation de la paix, par exemple en finançant les actions menées par les Nations Unies pour assurer l'état de droit, ainsi que les activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. S'agissant des efforts visant à améliorer la capacité des Nations Unies de traiter les questions environnementales, la Finlande est favorable au renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le but étant de transformer le PNUE en Organisation des Nations Unies pour l'environnement (ONUE).

Assurer une plus grande efficacité des activités des Nations Unies dans le domaine humanitaire et dans le domaine du développement et de l'environnement est une contribution essentielle au processus de réforme de l'organisation. La Finlande appuie les efforts d'harmonisation et de rationalisation du système des Nations Unies, notamment par le biais du Conseil économique et social, à travers le principe d'Unité d'action des Nations Unies et par la pratique des examens triennaux complets, ainsi qu'au sein des conseils d'administration des organismes d'exécution, tant au siège que sur le terrain.

2. Progrès accomplis vers la réalisation des OMD et autres objectifs de développement convenus sur le plan international

La Finlande s'est engagée à appuyer la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans le cadre global de la politique de développement et de la coopération pour le développement. Cet engagement a orienté l'aide finlandaise

au développement sur le plan multilatéral, au niveau de l'Union européenne et sur le plan bilatéral, et la Finlande a systématiquement souligné la nécessité d'accorder la priorité à la réalisation des OMD, y compris la nécessité d'accroître le soutien à l'Afrique et aux pays les moins avancés.

Le suivi de la réalisation des OMD au niveau mondial a été assuré essentiellement en collaboration avec la communauté internationale sous l'égide des Nations Unies. Les rapports par pays des Nations Unies ainsi que les rapports mondiaux de suivi de la Banque mondiale ont été utilisés comme principales sources de données. Dans les pays avec lesquels existe un partenariat à long terme, la Finlande suit attentivement les progrès par le biais des rapports locaux sur la réalisation des OMD.

Il est accordé une attention particulière aux deux questions essentielles de la politique de développement menée par la Finlande : la réduction de la pauvreté et le développement durable. S'agissant de la réduction de la pauvreté, des progrès ont été signalés sur le plan mondial ainsi que dans les principaux pays partenaires de la Finlande. Selon les estimations actuelles, il se pourrait que cet objectif soit atteint au niveau mondial, mais un certain nombre de pays sont à la traîne. La pauvreté a diminué, notamment dans les pays qui ont été capables d'alimenter durablement la croissance économique. Parmi les pays avec lesquels la Finlande a un partenariat à long terme, le Vietnam a su opérer un développement tout à fait remarquable, alors que nos autres partenaires ont également progressé, mais à un rythme plus lent.

En ce qui concerne le développement durable, et plus particulièrement la viabilité écologique, les indicateurs disponibles sont moins nombreux. Là aussi, les changements ont été plus lents, mais une fois que les changements s'opèrent, il est peu probable que la tendance s'inverse. Par conséquent, si l'on souhaite promouvoir la viabilité écologique, il est indispensable que des décisions puissent être prises et des financements alloués, également sur la base de critères qualitatifs indirects. Les indicateurs mesurables sont précieux pour la planification et le suivi de notre coopération, mais les décisions de principe doivent souvent être fondées sur d'autres critères.

Les exemples fournis dans les chapitres qui suivent illustrent comment, dans un certain nombre de cas, la Finlande apporte son appui à la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement convenus sur le plan international.

2.1 Créer un environnement favorable au développement

La mobilisation de ressources intérieures et extérieures est optimale quand les pays en développement ont créé un environnement favorable. La Finlande souligne la nécessité de créer un tel environnement et entend soutenir cette position dans tous ses efforts en faveur du développement. La priorité consiste à soutenir la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes et un cadre institutionnel sain pour le développement du secteur privé.

Dans le cadre du dialogue politique avec des pays tiers, la Finlande œuvre notamment avec d'autres États membres de l'Union européenne. Le fait d'être actif au sein de l'Union européenne permet à la Finlande d'avoir davantage de moyens d'action que dans le cadre de relations strictement bilatérales. Au niveau mondial, le système des Nations Unies est le forum le plus important par l'intermédiaire duquel la Finlande apporte son appui à la création d'environnements favorables dans les

pays en développement. La coopération bilatérale pour le développement joue également un rôle important. Ainsi, au Kenya et en Tanzanie, la Finlande apporte son appui dans le domaine de la gouvernance, mais aussi à la lutte contre la corruption, à l'administration locale et à la réforme des institutions judiciaires, autant de secteurs prioritaires qu'elle a choisis pour ses activités de coopération bilatérale. Dans ces deux pays, la Finlande coopère étroitement avec d'autres donateurs à ces efforts de développement.

La réduction de la pauvreté, le respect des droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit, la viabilité écologique et le développement du secteur social sont des éléments que la Finlande a intégrés dans son approche globale de la sécurité et du développement. Dans cette perspective, le Gouvernement finlandais a utilisé les instruments de la politique de développement pour promouvoir un développement durable qui remédie aux causes des conflits et soit de nature à les prévenir comme à les résoudre. Les principaux partenaires de la Finlande dans les domaines de la sécurité et du développement ont souvent été des organisations régionales telles que l'Union africaine ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Dans les situations sensibles, comme en Afghanistan et dans les Balkans occidentaux, l'ensemble du programme de développement vise à régler les conflits et à reconstruire les sociétés. Des facteurs fondamentaux tels que la paix, l'état de droit et les fonctions économiques de base doivent d'abord être en place pour que d'autres efforts de développement puissent donner des résultats.

2.2 Développement du secteur privé et soutien à la société civile

Les objectifs mondiaux du développement ne sauraient être atteints par le seul secteur public. Il est évident que c'est par les réseaux et les partenariats où se retrouvent les secteurs public et privé et la société civile que l'on pourra promouvoir au mieux le développement. C'est en associant l'ensemble des diverses parties prenantes aux actions que nous menons au plan mondial que nous utiliserons au mieux les ressources et connaissances disponibles.

Le secteur privé est le principal moteur de la croissance et du développement économiques. Par conséquent, la Finlande a versé ses contributions financières pour le développement à un fonds multidonateur (Mekong Project Development Facility) de la région du Mékong (Vietnam, Cambodge et Laos) en collaboration avec la Société financière internationale. Un soutien a également été apporté à des activités d'éclosion d'entreprises et à des projets de TIC, notamment en Afrique du Sud et au Vietnam. En Zambie, le secteur privé et le développement du commerce est l'un des trois secteurs prioritaires de notre coopération pour le développement. Dans le cadre du partenariat énergétique et environnemental avec l'Amérique centrale, les connaissances techniques du secteur privé ont été utilisées avec succès comme fondement de développement. Dans le cadre du développement rural du Nicaragua, l'objectif consistait à accroître la capacité du Gouvernement de répondre aux besoins des différents types de producteurs. En outre, un programme spécial de partenariat avec la Finlande, à savoir Finnpartnership, est devenu un acteur central dans le transfert de technologies et de savoir-faire finlandais et dans la promotion des investissements du secteur privé dans les pays en développement.

La Finlande entretient un dialogue régulier avec la société civile, aussi bien au plan national que dans les pays avec lesquels existe un partenariat. Par exemple, 10 % de l'APD finlandaise sont acheminés par la voie d'organisations non

gouvernementales nationales. Celles-ci prennent également une part active à l'élaboration des politiques. Ces dernières années, un représentant d'une ONG a également été invité à participer en tant que membre de délégations officielles de la Finlande à des conférences internationales. Cela s'est révélé très utile pour assurer la participation active de la société civile à l'établissement du programme de développement mondial. Cela a également facilité la large diffusion des résultats des conférences, notamment à l'intention du secteur non gouvernemental.

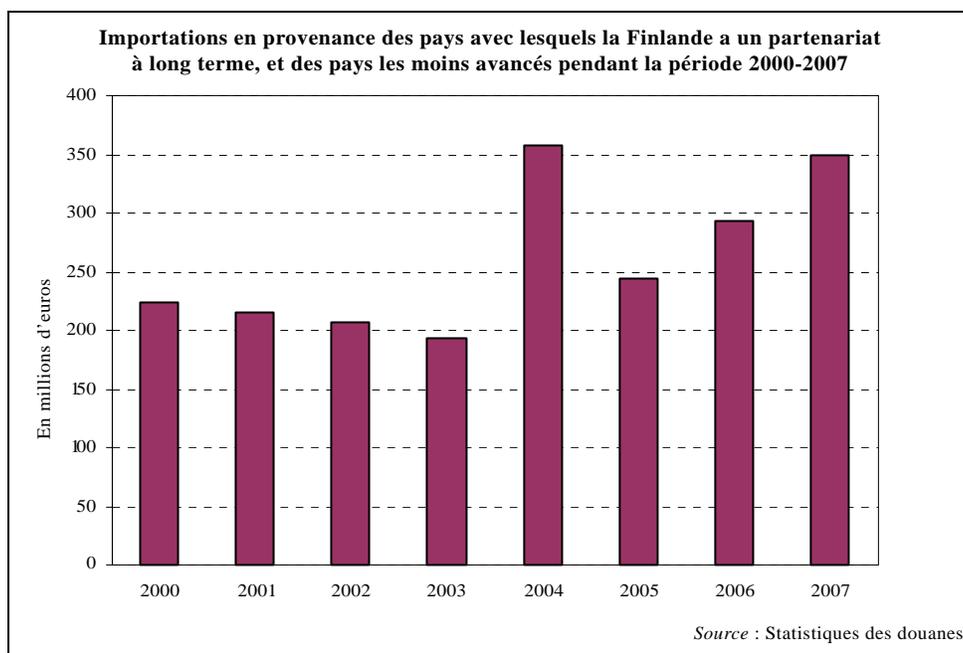
La société civile des pays en développement s'est trouvée renforcée par l'apport d'une aide, provenant de fonds de coopération locale, à des projets dirigés par des ONG locales. Ces fonds sont gérés par les ambassades finlandaises dans le but d'assurer un dialogue approfondi avec la société civile des pays avec lesquels la Finlande a établi un partenariat. Dans les situations sensibles, le soutien à la société civile a été un moyen essentiel de renforcer le développement structurel de l'État.

2.3 Commerce et développement

L'aide au commerce joue un rôle essentiel dans la politique de développement en permettant aux pays en développement de bénéficier d'accords commerciaux, de mieux s'intégrer dans le système réglementé du commerce mondial et d'utiliser plus efficacement le commerce comme moyen de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

La Finlande a organisé la première réunion conjointe des Ministres du commerce et du développement de l'Union européenne durant sa présidence de l'Union en octobre 2006. Cette réunion avait pour thème principal la coopération pour l'aide au commerce, et un accord a été conclu en vue d'élaborer une stratégie commune d'aide au commerce en appui à la mise en œuvre des engagements pris dans ce domaine. La contribution active de la Finlande a aidé à finaliser cette stratégie en 2007.

Outre la coopération pour le développement, la politique commerciale joue un rôle essentiel dans le développement économique des pays en développement et dans leur intégration sur les marchés mondiaux. En matière de politique commerciale, la Finlande a encouragé concrètement les importations en provenance des pays en développement. L'objectif consistait à permettre à ces pays de participer au système commercial mondial. Les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays avec lesquels la Finlande a un partenariat à long terme ont considérablement augmenté ces dernières années.



Les négociations portant sur un accord de partenariat économique et la mise en œuvre, à un stade ultérieur, de cet accord entre l'Union européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (États ACP) vont dans le sens d'une intégration des États ACP dans l'économie régionale et mondiale. Elles sont donc d'une importance capitale pour les pays participants. La Finlande a appuyé activement les négociations durant sa présidence de l'Union en 2006 et les a également appuyées après. Les négociations portant sur un accord de partenariat économique sont jugées importantes du point de vue de la cohérence du développement et des politiques commerciales.

La Finlande a insisté sur la création d'un environnement favorable à l'activité économique des entrepreneurs privés dans les pays en développement. Elle a en outre appuyé la participation d'ONG internationales aux débats internationaux sur le commerce et le développement.

2.4 Améliorer la viabilité de la dette

La viabilité de la dette est essentielle au développement à long terme. L'une des priorités de la Finlande dans ses activités de coopération avec les institutions financières internationales a consisté à appuyer les initiatives internationales d'allègement de la dette ainsi que les mesures visant à garantir la viabilité de la dette. La Finlande a fourni des financements à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés dès son lancement en 1996 et s'est engagée à participer à la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale, conformément à l'arrangement conclu sur la répartition de la charge.

Outre la fourniture de moyens de financement pour la mise en œuvre des initiatives d'allègement de la dette, la Finlande est de plus en plus attentive à la viabilité à long terme de la dette des pays participants. C'est pourquoi les efforts pour améliorer les systèmes de gestion de la dette, offrir des conditions de prêt

appropriées et élaborer des stratégies de la dette jouent un rôle important dans les activités de coopération de la Finlande dans ce domaine.

3. Partenariats avec la société civile

La collaboration sur les questions de développement entre le Gouvernement finlandais et la société civile se fonde sur une longue tradition de dialogue. Le Gouvernement a créé des comités consultatifs multipartites spéciaux pour faciliter le dialogue systématique avec le secteur privé, les syndicats, les organisations non gouvernementales, les universités, les partis politiques et d'autres entités. Le Comité de la politique de développement et le Conseil consultatif pour les droits de l'homme donnent des conseils, évalue la qualité et l'efficacité des activités du Gouvernement, appellent à discuter sur les questions touchant au développement mondial et renforcent le rôle de la société civile du secteur privé dans la politique de développement. Ils jouent aussi un rôle particulier dans le suivi du niveau de l'aide publique au développement. En outre, les ministres et hauts fonctionnaires de divers secteurs rencontrent régulièrement des représentants de la société civile pour encourager une plus large participation de celle-ci à la prise de décisions aux plans national et international.

Les organisations de la société civile sont des partenaires importants dans les efforts de sensibilisation et de promotion de l'opinion publique aux grandes questions d'intérêt mondial telle que les droits de l'homme, l'environnement, la dette, le développement et la santé. Le Gouvernement a encouragé de diverses façons la participation de la société civile à la prise de décisions au plan mondial. Les organisations de la société civile ont été invitées aux travaux préparatoires et de suivi des grandes conférences des Nations Unies et d'autres réunions de haut niveau. Elles ont également fait partie de délégations officielles. Au cours de ces deux dernières années, le Gouvernement a organisé des consultations multipartites pendant la période précédant les réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les organisations de la société civile ont gagné en visibilité depuis qu'elles se sont organisées en réseaux nationaux et mondiaux et qu'elles accèdent facilement à l'information. La coopération entre les organisations non gouvernementales du Nord et du Sud renforce encore leur rôle consistant à exhorter les gouvernements à rester responsables vis-à-vis des citoyens et à se tenir à l'écoute de ces derniers. Il en a résulté une amélioration des processus décisionnels officiels concernant les politiques à suivre, devenus plus intégrateurs.

L'un des plus grands défis à relever pour le développement durable consiste à trouver le moyen d'encourager les gens à aborder les questions d'intérêt mondial dans une perspective plus vaste. Cette évolution doit être facilitée par des partenariats public-privé. Ainsi des organisations non gouvernementales à vocation écologique et des organisations communautaires participent-elles aux débats sur les questions concernant le changement climatique et aux efforts de sensibilisation.

Au cours des 40 dernières années, une part croissante de l'APD fournie par la Finlande a été acheminée par la voie d'organisations non gouvernementales. Actuellement, environ 15 % de l'APD passent par des ONG nationales et internationales. La coopération des ONG pour le développement vient compléter celle des États. Même si une part importante (20 à 30 %) est allouée au secteur de

l'éducation et de la santé, les ONG ne sont plus confinées dans un rôle de prestataires de services, mais exercent une influence croissante sur la prise de décisions et sur les efforts de sensibilisation.

Encadré 3

**Initiative finlandaise de responsabilisation de la société civile
– Plate-forme mondiale des citoyens**

La Finlande a soutenu les réseaux de la Plate-forme mondiale des citoyens en Finlande, en Tanzanie, en Inde et au Brésil, ayant vocation à améliorer la participation de la société civile et à faire entendre la voix de la majorité silencieuse dans le règlement planétaire des problèmes par le biais du Processus d'Helsinki sur la mondialisation et la démocratie. Ce processus a donné plus de force aux voix des pauvres et des groupes marginalisés dans le Sud et le Nord, qui n'ont pas été en mesure d'influencer le programme mondial. Ce sont ces gens qui souffrent le plus des effets néfastes de la mondialisation, sur lesquels ils n'ont guère de moyens d'influer. La Plate-forme mondiale des citoyens a concentré son activité sur les thèmes du changement climatique, de la croissance et de l'emploi.

Pour améliorer la participation des groupes marginalisés aux processus nationaux et mondiaux, la Plate-forme mondiale des citoyens testera un fonds de la société civile dans le cadre du processus post-Kyoto, en vue de créer des mécanismes encore plus efficaces de participation des organisations de la société civile par le biais de la recherche, de l'information et du renforcement des capacités.

4. Principes directeurs de la politique nationale de développement

4.1 Cohérence

La cohérence des politiques pour le développement implique que les stratégies et actions menées dans tous les domaines aillent systématiquement dans le sens de l'éradication de la pauvreté et du développement durable. Une politique cohérente est une politique qui vise à atteindre les objectifs énoncés dans les accords conclus sur le plan international et approuvés sur le plan national et qui encourage la mise en œuvre du développement durable d'une manière globale et cohérente dans le monde entier. Les pays industrialisés devraient assumer la plus grande part de responsabilité dans l'élaboration de schémas de production et de consommation écologiquement viables.

Le Gouvernement finlandais est très attentif à l'impact de ses décisions sur le développement. Pour renforcer la cohérence des politiques de développement, l'impact des décisions concernant tous les programmes et actions ayant un effet sur le développement est évalué. La priorité est accordée au commerce et au développement, au développement rural et à la relation entre pauvreté et environnement.

Sur le plan international, la Finlande œuvre pour s'assurer que la cohérence des politiques de développement est observée au sein de l'Union européenne, des Nations Unies et d'autres organismes internationaux. L'Union européenne s'est engagée à observer les principes du développement durable dans toutes ses activités externes et internes.

4.2 Complémentarité

La Finlande est favorable à un système multilatéral fort et entend relever le niveau de performance des Nations Unies en matière de développement et accroître l'efficacité de ses activités multilatérales. À l'instar de tous les États membres de l'Union européenne, la Finlande a adhéré aux stratégies communes de l'Union en matière de politique de développement ainsi qu'aux pratiques optimales convenues. La Finlande approuve leur mise en œuvre dans le cadre de ses activités de coopération bilatérales et de toutes les activités de l'Union. Par l'intermédiaire de l'Union européenne, la Finlande soutient les pays en développement également dans les régions et les zones où elle n'opère pas sur un plan bilatéral.

Dans les pays avec lesquels elle est en partenariat, la Finlande tient compte de l'ensemble des voies par lesquelles une aide est apportée. La Finlande contribue aux activités de la Commission européenne et des organisations internationales au niveau des pays. Dans le domaine de la coopération opérationnelle pour le développement, la Finlande s'emploie à promouvoir la convergence entre les divers mécanismes. Ainsi, au niveau des pays, les contributions apportées par la Finlande à travers l'aide communautaire bilatérale, multilatérale et européenne sont perçues comme une prestation d'ensemble, et notre objectif est d'avoir une même vision concertée dans tous les instruments.

Les donateurs sont en train d'élaborer de nouvelles méthodes de financement du développement (« mécanismes novateurs de financement »). Le Gouvernement finlandais souligne l'importance de la coopération traditionnelle de l'État pour le développement, tout en contribuant activement au débat international sur les nouveaux mécanismes. Ces derniers devraient compléter la coopération publique pour le développement, et les financements provenant de ces mécanismes novateurs devraient être acheminés essentiellement par les voies actuellement utilisées pour la fourniture d'aide.

4.3 Efficacité

La politique de développement menée par la Finlande insiste sur l'efficacité, la division du travail entre donateurs et la prise en main des projets par les pays en développement. S'il est nécessaire d'allouer davantage de ressources financières, ce n'est pas la seule façon de contribuer au développement durable. Les mesures financières doivent être complétées par des opérations plus efficaces et par une aide de meilleure qualité. Les activités nationales de coopération pour le développement s'appuient sur les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement propres aux pays avec lesquels existe un partenariat. Les décisions relatives au contenu de la coopération pour le développement sont prises conjointement avec les pays partenaires. Désireux d'accroître l'efficacité de l'aide au développement, la Finlande préconise la programmation conjointe, aussi bien dans le cadre de l'Union européenne que dans celui, plus large, de la communauté des donateurs.

La Finlande encourage un financement plus efficace du développement dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale et s'efforce d'influer sur les programmes par pays des institutions financières internationales et des organismes des Nations Unies, conformément à ses propres orientations en matière de développement. Elle s'emploiera à améliorer la prévisibilité de ses financements du développement de manière à en accroître l'efficacité.

Le Gouvernement insiste sur l'importance de l'efficacité en matière d'orientation, de planification opérationnelle et de programmation au niveau des pays. La planification des activités opérationnelles s'inspirera des conclusions du suivi de la Déclaration de Paris. Dans le premier rapport de suivi de la Déclaration de Paris, la Finlande se situe au-dessus de la moyenne pour cinq indicateurs sur neuf, dans la moyenne pour deux indicateurs, et en dessous de la moyenne pour deux autres indicateurs. De concert avec les pays partenaires et d'autres donateurs, la Finlande s'efforce d'identifier les domaines dans lesquels elle possède un avantage comparatif. Pour promouvoir l'efficacité de la coopération nationale pour le développement, le Gouvernement s'est engagé à améliorer son processus national de prise de décisions et ses directives administratives.

La Finlande apporte ses contributions essentiellement à des organisations multilatérales sous forme de financements de base non liés; l'aide bilatérale est intégralement non liée, et l'aide humanitaire se compose de contributions en espèces, versées à des organisations internationales.

Partie B

Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable

S'inspirant de la feuille de route du développement durable, la Finlande s'est engagée à le promouvoir au sein de la communauté internationale. En 2002, au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, la Finlande a adopté le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Depuis lors, le développement durable a constitué un élément essentiel des activités internationales de la Finlande, qui s'est efforcée dans la pratique de faciliter la réalisation des objectifs convenus.

La Commission du développement durable des Nations Unies est chargée de donner des orientations aux fins du suivi du Plan de mise en œuvre de Johannesburg aux niveaux local, national, régional et international. Les cycles biennaux de la Commission du développement durable, dont chacun porte sur des groupes de questions thématiques et intersectorielles spécifiques, guident également les actions menées par la Finlande aux fins de cette mise en œuvre.

5. Faits nouveaux au niveau national

La politique nationale de développement durable menée par la Finlande se caractérise par une large participation des diverses parties prenantes à la planification de cette politique et à sa mise en œuvre. La participation des parties prenantes est combinée avec un leadership politique de haut niveau. Selon l'expérience finlandaise, un tel leadership n'est possible que si s'établit un dialogue

persistant et systématique entre le Gouvernement, l'administration publique et la société civile en vue d'intégrer dans des mesures efficaces le développement durable et les objectifs à long terme au delà du cycle générationnel.

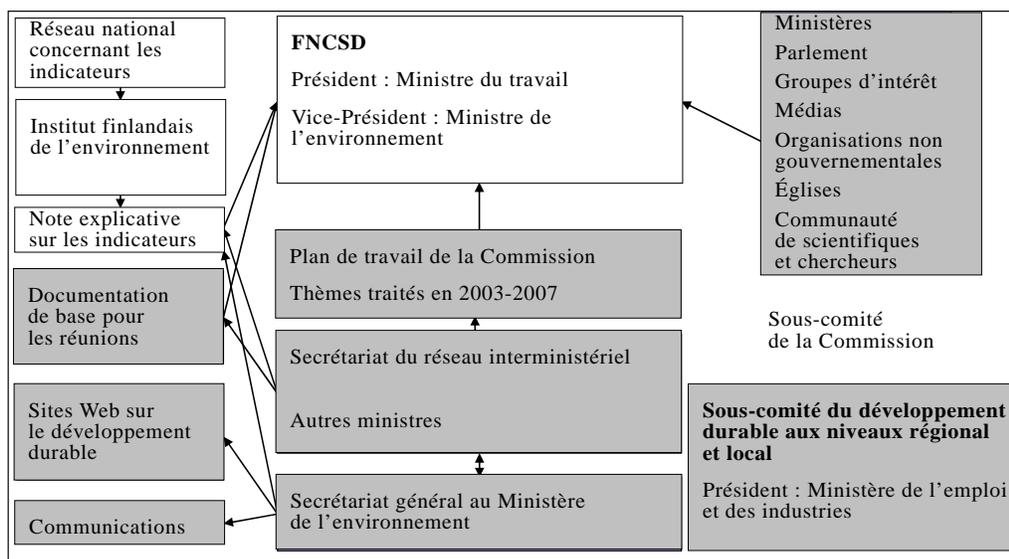
La stratégie déjà ancienne de la Finlande en matière de développement durable est fondée sur un programme global. Les principaux documents y relatifs ont été les suivants :

- 1990 La Finlande et le développement durable. Le Gouvernement fait rapport au Parlement
- 1992 Finlande. Rapport national présenté par le Comité national finlandais à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- 1995 Action finlandaise pour le développement durable. Commission nationale du développement durable de la Finlande
- 1997 Stratégies et programmes finlandais pour le développement durable (Ministère de l'environnement et Commission nationale du développement durable de la Finlande)
- 1998 Programme du Gouvernement finlandais pour le développement durable. Décision de principe du Conseil d'État sur la promotion de la viabilité écologique
- 1999 Programme de construction écologiquement viable du Gouvernement finlandais
- 2003 Évaluation du développement durable en Finlande
- 2006 *Towards Sustainable Choices. A Nationally and Globally Sustainable Finland* (Vers des options viables. Une Finlande viable aux plans national et mondial). Stratégie nationale de développement durable

Depuis la fin des années 80, la Finlande s'est employée à donner une plus grande place au développement durable dans la prise de décisions et à renforcer les mécanismes visant à améliorer la cohérence entre les diverses politiques sectorielles. La **Commission nationale du développement durable de la Finlande** a été créée en 1993 et présidée par le Premier ministre jusqu'en 2007. Cette commission a introduit dans le débat national plusieurs thèmes concernant le développement durable. Elle est un forum où différentes parties prenantes exposent leurs idées, objectifs et programmes et engagent un vaste débat sur la viabilité. Outre les questions d'environnement, les aspects sociaux, culturels et économiques du développement durable se sont solidement implantés en Finlande.



Commission nationale du développement durable de la Finlande (FNCSD)



Encadré 4

Commission nationale du développement durable de la Finlande

L'actuelle Commission nationale du développement durable a été nommée par le Gouvernement en février 2008 pour une période de cinq ans (2008-2012). Les 43 membres de la Commission représentent le Gouvernement et le Parlement; l'administration nationale, régionale et locale, le Parlement Sami, les associations de chefs d'entreprise et de producteurs, les syndicats, les organisations non gouvernementales, les organismes religieux, les médias et la communauté scientifique. La Commission est présidée par le Ministre du travail, et cinq autres ministres y ont qualité de membres. La principale tâche de la Commission est de faire progresser l'implantation, l'évaluation et le suivi des politiques nationales de développement durable, d'impliquer dans les travaux les acteurs de la société, anciens ou nouveaux, et de maintenir le processus du développement durable dans le droit fil des orientations générales du pays.

L'activité de la Commission nationale du développement durable est définie et préparée par un secrétariat interministériel, qui se réunit 8 à 10 fois par an. Ce secrétariat comprend environ 20 membres de différents ministères, chacun assumant une responsabilité pour la préparation de thèmes relevant de son domaine de compétences. Le Secrétaire général et le Secrétaire de la Commission sont installés au Ministère de l'environnement.

La stratégie gouvernementale la plus récente en matière de développement durable « Towards sustainable choices. A nationally and globally Finland » a été adoptée en décembre 2006. Cette stratégie identifie le changement climatique, l'adaptation aux mutations rapides de l'économie mondiale et l'évolution démographique comme les plus importantes tendances du développement et les plus grands défis pour le développement durable au niveau national. À l'échelle planétaire, les défis les plus redoutables sont le changement climatique, la pauvreté, les inégalités et la croissance démographique. Ces défis ont également un impact sur la Finlande, et cette stratégie souligne l'interdépendance entre le développement durable dans les pays industrialisés et dans les pays en développement.

Les principaux objectifs stratégiques concernent les ressources naturelles, les communautés viables dans une structure régionale durable, le bien-être des personnes, la base économique du développement durable, la responsabilité mondiale, l'éducation, la recherche-développement, le know how et l'innovation ainsi que les instruments de politique économique. Ladite stratégie souligne que les solutions durables aux grands problèmes nationaux et planétaires requièrent des actions à court et à long terme, simultanées et complémentaires au plan national, au niveau de l'Union européenne et au plan mondial.

Le premier rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la stratégie a été soumis à la Commission nationale du développement durable en décembre 2007. Outre les rapports sectoriels, les principaux indicateurs de ces stratégies ont été mis à jour et publiés en même temps que le rapport intérimaire. La mise en œuvre de la stratégie est évaluée sur une base semestrielle, et cette évaluation est ensuite mise en parallèle avec les évaluations de la Stratégie de développement durable de l'Union européenne.

5.1 Faits nouveaux au niveau infranational

Un **comité spécial sur le développement durable aux niveaux local et régional** a été créé en 2007 sous l'autorité de la Commission nationale du développement durable. L'objectif du comité est d'assurer la participation locale et régionale à la mise en œuvre de la politique de développement durable. Il comprend des représentants de divers ministères, d'organisations régionales et de municipalités, du secteur privé, d'organisations syndicales, d'organisations non gouvernementales et d'organismes religieux. Le comité centre son action sur la promotion de politiques durables dans les domaines du changement climatique et de l'énergie, ainsi que sur l'exploitation économe des terres, les systèmes de transport et les structures communautaires durables aux niveaux régional et local. Pour illustrer ses activités par un exemple, la Commission a lancé des concours régionaux dans le domaine de l'atténuation du changement climatique et de

l'efficacité énergétique. Divers organismes multipartites peuvent participer et présenter leurs propositions.

En 2004-2007, le comité spécial de l'éducation de la Commission a mis sur pied un projet de coopération régionale et locale pour promouvoir l'éducation dans le domaine du développement durable dans les municipalités, les écoles, les garderies, les établissements d'enseignement et autres établissements de la société civile.

5.2 Principaux enseignements tirés de l'expérience et défis à relever

La Commission nationale du développement durable a joué un rôle actif dans l'élaboration et l'approbation des différents programmes, stratégies et processus de développement durable. La stratégie nationale de développement durable a été élaborée dans le cadre d'un processus global sans exclusive, avec la participation de l'administration publique, d'associations d'entreprises et d'organisations syndicales, d'autorités locales et régionales, d'organisations commerciales, d'associations de producteurs et d'organisations non gouvernementales.

Cette stratégie guide les activités à court et à long terme, et les directives qu'elle contient constituent la base des programmes d'action gouvernementale. La Commission a soumis sa contribution alors même que les principaux partis politiques négociaient la composition et le programme du nouveau gouvernement après les élections générales de 2007. Les vues du comité sont relativement bien prises en compte dans le programme final. Cela démontre que le dialogue systématique entre le gouvernement, l'administration publique et la société civile permet d'intégrer dans les politiques gouvernementales des objectifs à long terme au-delà du cycle générationnel.

5.3 Indicateurs du développement durable utilisés en Finlande

Les premiers indicateurs nationaux du développement durable ont été publiés en 2000. Cette publication a été précédée d'un important travail d'élaboration auquel ont participé des centaines d'experts et d'acteurs. La publication intitulée *Signs of Sustainability* comportait 83 indicateurs, assortis de graphiques et d'interprétations. Les indicateurs couvraient les aspects écologiques, économiques et socioculturels de la durabilité.

Ces indicateurs ont été mis à jour en 2002 et 2004. L'actuelle série d'indicateurs a été publiée en 2006 dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale de développement durable. Au total, 34 indicateurs de base ont été introduits, et des indicateurs supplémentaires ont été élaborés en 2006-2007. Cette série complète d'indicateurs du développement durable sert à contrôler la réalisation des objectifs énoncés dans la stratégie. Les indicateurs nationaux facilitent la prise de décisions et sont un outil précieux pour contrôler les progrès accomplis vers le développement durable.

Outre les indicateurs utilisés pour le suivi systématique de la stratégie, un feuillet d'information sur les indicateurs thématiques a également été réalisé pour les réunions de la Commission nationale du développement durable. Les membres de la Commission disposent ainsi d'informations à jour qu'ils peuvent exploiter dans les débats sur des thèmes spécifiques.

5.4 Obtenir plus avec moins – approche finlandaise de modes de consommation et de production viables

Le programme national visant à promouvoir des schémas viables de consommation et de production a été élaboré en 2005 suite au Sommet des Nations Unies sur le développement durable, tenu en 2002. Il crée un programme-cadre décennal visant à promouvoir des schémas durables de production et de consommation. Ce programme propose 73 mesures différentes et met l'accent sur les solutions susceptibles d'accroître de manière optimale l'efficacité de la société. Ces mesures couvrent les aspects écologiques, économiques et sociaux de la durabilité et créent de nouvelles articulations entre la politique de l'environnement et la politique de l'entreprise.

Ce programme a pour principal objectif de trouver les moyens de répondre durablement aux besoins élémentaires de la société. Il met fortement l'accent sur la nécessité d'utiliser les ressources naturelles d'une manière responsable. Il est fréquent que des petits pays industrialisés comme la Finlande ne soient pas compétitifs sur les marchés mondiaux en termes de coût du travail. D'où la nécessité d'utiliser efficacement les matériaux et l'énergie, compte tenu notamment de la récente augmentation des prix sur les matières premières. Une utilisation plus efficace des matériaux a également un impact notable sur le climat.

Encadré 5

Résultats obtenus à ce jour en matière de schémas de consommation et de production viables

Le Gouvernement finlandais a examiné le programme proposé au printemps 2006 et mis en exergue les questions relatives aux mécanismes économiques, à l'utilisation efficace des matériaux et aux services d'approvisionnement du secteur public. Le programme du nouveau gouvernement constitué au printemps 2007 comprend un engagement spécifique à mettre en œuvre les propositions du Comité de la consommation et de la production viables.

Les mesures suivantes ont déjà été initiées ou mises en œuvre :

- Un nouveau centre de services sur l'utilisation efficace des matériaux a été créé;
- L'imposition sur les véhicules a été modifiée et différenciée en fonction des émissions de dioxyde de carbone;
- Un nouveau système a été lancé qui permet aux employeurs de distribuer des billets pour les transports en commun aux employés effectuant des trajets pendulaires;
- Le niveau d'imposition sur les services aux ménages a été abaissé;
- Un nouveau programme portant sur les services d'approvisionnement du secteur public a été soumis à l'approbation du gouvernement; il est assorti d'objectifs pour les autorités publiques et comprend des propositions sur la manière d'encourager des choix écologiquement judicieux dans le secteur public;

- Les travaux ont commencé en vue de l'établissement d'un rapport concernant les effets néfastes des flux de matières sur l'environnement en Finlande;
- Des discussions ont commencé en vue de la signature d'accords sur l'utilisation efficace des matériaux;
- Un rapport relatif à l'impact de la publicité sur l'environnement a été établi, et le Médiateur à la consommation s'est penché sur la question de l'utilisation d'arguments écologiques et éthiques dans la commercialisation;
- Des accords d'efficacité énergétique ont été renouvelés.

Le programme est arrivé à point nommé pour promouvoir le débat plus vaste qui a lieu en Finlande sur des questions de plus en plus actuelles concernant les effets de la consommation sur l'environnement.

L'élaboration de schémas de consommation et de production viables est un processus de longue haleine. Les données d'expérience de la Finlande montrent qu'il est important d'adopter une vaste perspective, de privilégier les mesures principales et d'encourager une collaboration permanente entre les divers acteurs.

Les schémas judicieux n'ont aucune chance d'aboutir si les options viables ne sont pas encouragées, facilitées et appuyées au sein de la société. Il est essentiel de disposer d'informations fiables et faciles à comprendre concernant les effets produits sur l'environnement, mais cela ne saurait suffire. Il est devenu évident que des incitations économiques, financières et fiscales appropriées sont nécessaires. Les options écologiquement judicieuses doivent être rendues financièrement attractives; pour ce faire, il convient de répercuter sur les prix les coûts environnementaux externes.

6. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'OMD 7

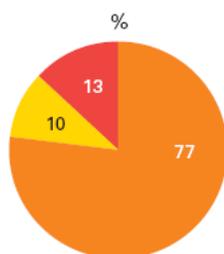
6.1 Programme relatif à la politique de développement de la Finlande : accent mis sur le développement écologiquement viable

L'éradication de la pauvreté et le développement écologiquement viable sont les objectifs les plus importants de la coopération de la Finlande pour le développement, allant dans le même sens que les objectifs du Millénaire pour le développement. Il ne sera possible d'atteindre ces objectifs que si les pays en développement et les pays industrialisés poursuivent des politiques économiquement, socialement et écologiquement viables. Le Programme relatif à la politique de développement de la Finlande insiste sur l'importance des questions liées au changement climatique et à l'environnement, des efforts de prévention de crise et du soutien à apporter aux processus de paix. Les difficultés auxquelles se heurte la politique de développement se sont aggravées, mais on a aussi identifié de nouvelles solutions pour les surmonter.

Le programme précise également que les trois aspects de la durabilité sont liés de manière indissociable. Il est indispensable de parvenir à un développement économique stable qui réduise la pauvreté d'une manière écologiquement viable. Pour cela, il faut une situation sociale stable. Cela implique des conditions de paix et de sécurité, une gouvernance démocratique qui fonctionne bien, l'état de droit, le respect des droits de l'homme, un développement social et culturel sans exclusive et des mesures pour combattre la corruption.

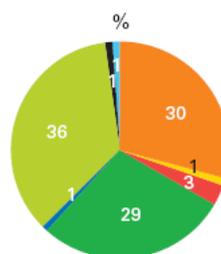
Les projets axés sur l'environnement peuvent soutenir le développement durable dans plusieurs secteurs

Les financements bilatéraux alloués par la Finlande à la coopération pour le développement en 2007



	Autres activités de coopération pour le développement	77 %
	Amélioration de l'environnement comme objectif partiel important	10 %
	Amélioration de l'environnement comme principal objectif	13 %

Les financements bilatéraux alloués aux projets de 2007 qui étaient axés principalement sur l'environnement



	Gestion de l'eau et des déchets	30 %
	Gouvernement et société civile, moins de	1 %
	Production et distribution de l'énergie	3 %
	Foresterie	29 %
	Industrie, moins de	1 %
	Protection générale de l'environnement	36 %
	Secteurs multiples	1 %
	Autres	1 %

6.2 Appui à l'exploitation viable des ressources naturelles – exemples

Dans les activités de coopération pour le développement, les connaissances techniques et le savoir-faire finlandais sont souvent utilisés pour promouvoir l'exploitation viable des ressources naturelles. Dans de nombreux cas, ces projets prévoient également l'utilisation de nouvelles technologies. C'est notamment le cas du **projet pilote sur l'efficacité énergétique**, mis en œuvre au Viet Nam par le programme intitulé International Energy Audit. Il a été lancé après la Conférence internationale sur les énergies renouvelables, organisée à Bonn en 2004 et prolongée en 2008.

La Finlande appuie les négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en vue du régime post-2012 sur les changements climatiques. La Finlande apporte un soutien volontaire substantiel à la CCNUCC pour encourager la participation des pays en développement aux négociations. Outre les négociations de la CCNUCC, la Finlande appuie les processus internationaux relatifs au changement climatique, indiqués ci-après :

- Projets de renforcement des capacités, visant à améliorer la participation des pays en développement aux efforts pour atténuer les changements climatiques et pour s'y adapter;
- Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et son fonds pour le climat, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques;
- L'Institut météorologique finlandais est actif au sein de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et prend part aux activités d'adaptation déployées par d'autres organismes tels que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Un exemple où sont combinés la promotion du développement durable et le transfert de technologies est le Partenariat pour l'énergie et l'environnement en Amérique centrale, qui vise à **accroître la part de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique** dans la région. Il s'agit d'un partenariat public-privé fondé sur la maîtrise locale et sur une méthode partant de la base. Le principal objectif consiste à promouvoir, en Amérique centrale, l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et de technologies propres et de rendre les services énergétiques plus accessibles aux pauvres, et plus particulièrement aux zones rurales. Ce partenariat fait office de forum pour faciliter les discussions sur les politiques énergétiques et environnementales, examiner les alternatives et projets énergétiques et promouvoir de nouvelles technologies par le biais de projets pilotes et de projets de démonstration. À l'heure actuelle, ce partenariat couvre huit pays d'Amérique centrale et appuie 162 projets. Il a été en mesure d'attirer 31 entreprises européennes et 36 entreprises d'Amérique centrale spécialisées dans les énergies renouvelables. La Finlande envisage maintenant de reproduire à l'identique ce modèle de partenariat dans la région du Mékong et en Indonésie.

Dans le secteur de l'eau, la Finlande a apporté son appui à l'organisation Global Water Partnership pour aider les pays à **pratiquer la gestion intégrée des ressources en eau** comme moyen d'assurer une gestion équitable, efficace et viable.

Dans le secteur forestier, la Finlande a approuvé les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, convenus aux Nations Unies en 2007, ainsi que d'autres engagements internationaux relatifs aux forêts, en particulier ceux qui découlent des Conventions de Rio. Ces objectifs sont notamment les suivants :

- Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts;
- Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts;

- Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable;
- Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes sources, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.

Il est essentiel que les questions relatives aux forêts soient traitées aux niveaux national et international et avec la participation active de toutes les parties prenantes. C'est le seul moyen de tirer pleinement avantage des possibilités que nous offrent les forêts d'atténuer le changement climatique et de prévenir la dégradation des sols, la désertification et l'appauvrissement de la diversité biologique. En matière de foresterie, la coopération internationale est un outil très efficace pour lutter contre la pauvreté et améliorer le niveau de vie des personnes tributaires des forêts, qui font souvent partie des populations indigènes.

La Finlande participe activement à la formulation des politiques de l'Union européenne dans le domaine des forêts et du développement, à la coopération thématique sur l'environnement et les ressources naturelles ainsi qu'aux efforts pour améliorer la gestion des forêts et mettre un terme à l'abattage et au commerce illicites. Des mesures sont également prises conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour encourager une gestion viable des forêts et éviter la déforestation.

La Conférence de Rio a également lancé le processus intergouvernemental sur les forêts de l'ONU, qui a conduit en 2001 à la création du Forum des Nations Unies sur les forêts. Un instrument non contraignant de coopération internationale concernant l'ensemble du couvert forestier mondial a été élaboré en vue d'établir un cadre pour les futurs travaux du Forum et pour le partenariat y relatif, à savoir le Partenariat de collaboration sur les forêts, pendant la période 2008-2015.

La Finlande soutient les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts en aidant les pays en développement à mettre en œuvre leurs politiques et programmes forestiers nationaux. Le travail effectué par l'intermédiaire du Fonds pour les programmes forestiers nationaux, installé dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et par le Programme sur les forêts, hébergé par la Banque mondiale, a été particulièrement important. La Finlande approuve l'Initiative science et technologie de la communauté scientifique internationale ainsi que les travaux que le Groupe d'experts du Forum des Nations Unies sur les forêts a consacrés aux principaux défis à relever dans le domaine des forêts et de l'environnement.

En ce qui concerne la coopération bilatérale pour le développement, la Finlande continue à apporter son appui au Kenya, au Laos, au Mozambique, au Nicaragua, au Pérou, à la Tanzanie, à la Zambie et à la région des Balkans occidentaux pour le développement du secteur forestier et pour la mise en œuvre de leurs programmes forestiers nationaux.

Encadré 6

La Commission de consolidation de la paix et le développement durable

La Commission de consolidation de la paix a été créée lors du Sommet mondial des Nations Unies en 2005. Conformément à son mandat, elle centre son action sur la reconstruction, le renforcement des institutions et le développement durable dans les pays sortant d'un conflit. Les situations au lendemain d'un conflit exigent la plus grande attention de la part du système de l'ONU, dont les connaissances techniques sont requises dans le domaine de l'environnement. La Commission de consolidation de la paix est guidée par des stratégies qui contribuent au développement durable, et des considérations écologiques ont été prises en compte dans ses travaux. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à New York a bénéficié de l'appui du PNUE pour les questions touchant à l'environnement, aux conflits et à la consolidation de la paix, y compris pour le détachement d'un expert du PNUE. La Finlande a alloué des fonds d'appui aux travaux d'un expert du PNUE à la Commission de consolidation de la paix en 2008-2009.

La viabilité écologique (OMD 7) est souvent considérée comme le socle des piliers social et économique du développement durable, à l'intersection de tous les autres objectifs du développement. Les aspects écologiques ont été soulignés dès le début dans la politique nationale de développement, et 10 % des financements fournis dans le cadre de la coopération finlandaise pour le développement pendant la période 2001-2006 ont été alloués à des activités environnementales spécifiques. Ce pourcentage devrait croître dès lors que le Programme relatif à la politique de développement (2007) met fortement l'accent sur la viabilité écologique.

En ce qui concerne la coopération bilatérale, la Finlande s'efforce de concentrer ses activités dans le domaine où la valeur ajoutée qu'elle est en mesure d'apporter peut avoir un impact majeur sur le développement mondial. Ces secteurs couvrent la gestion des forêts et de l'eau ainsi que les énergies renouvelables, directement rattachées à l'OMD 7. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) des pays en développement jouent un rôle essentiel dans l'allocation de financements pour le développement. La Finlande, aux côtés des pays partenaires et autres donateurs, participe au dialogue sur les DSRP pour veiller à ce que leur mise en œuvre soit écologiquement, économiquement et socialement viable. Il est également essentiel de veiller à ce que la tendance globale des donateurs à un soutien budgétaire direct et à un soutien sectoriel général ne contrarie pas la viabilité écologique des activités déployées au niveau du pays.

La mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement offre une voie importante de soutien écologique aux pays en développement. La mise en œuvre de ces accords multilatéraux exige des efforts importants de la part des pays pauvres. Les objectifs de ces accords sont ambitieux et leur réalisation contribue dans une large mesure à celle des objectifs du Millénaire pour le développement. Le fait de se conformer aux prescriptions des conventions sur les déchets et les produits chimiques, par exemple, a souvent pour effet de promouvoir les objectifs de santé et d'assainissement, et les efforts pour promouvoir un développement fondé sur

l'utilisation de combustibles à faible teneur en carbone a des effets positifs sur la santé humaine et sur l'environnement à l'échelle locale et mondiale. En soutenant la capacité des pays en développement de mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement, la Finlande œuvre en faveur de chacun des trois aspects du développement durable. L'actuel financement finlandais au titre de ces accords vise essentiellement les trois Conventions de Rio ainsi que le Fonds des Nations Unies sur les forêts. En même temps, la pression pour appuyer également les autres conventions s'accroît.

Le changement climatique compromet gravement la possibilité de parvenir à un développement durable. Les pays les plus pauvres sont ceux qui souffriront le plus de ses effets. Il importe que la communauté des donateurs soit prête à relever les défis posés par ce phénomène. L'objectif à long terme est de privilégier un développement fondé sur l'utilisation de combustibles neutres en carbone. Le financement du développement continuera de jouer un rôle important à l'appui des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les régions les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. La plupart des financements alloués à l'atténuation du changement climatique proviendront du secteur privé. En même temps, il conviendrait de favoriser des synergies entre les mesures d'atténuation et d'adaptation, par exemple par une gestion viable des forêts. Des capitaux publics d'amorçage seront souvent requis pour faciliter la coopération et la diffusion dans le domaine des technologies. La création de nouveaux mécanismes financiers novateurs facilite les investissements dans des infrastructures énergétiques durables et offre aux pays la possibilité de faire un grand bond vers une économie fondée sur l'utilisation de combustibles à faible teneur en carbone.

Les effets du changement climatique seront inégalement répartis entre les régions, générations, groupes de revenus ainsi qu'entre les hommes et les femmes. Les pauvres, dont les femmes représentent 70 %, sont touchés d'une manière disproportionnée. La Finlande prend une part active à la promotion du rôle des femmes, en particulier dans les pays en développement, pour les questions relatives au changement climatique.

7. L'ODD 8 et les partenariats pour les projets du secteur privé

Pour trouver les moyens de réaliser l'ODD 8 sur la création de partenariats mondiaux et conformément au consensus de Monterey sur le financement du développement, la politique de développement poursuivie par la Finlande insiste sur le financement global du développement, notamment des partenariats pour le développement, et sur la nécessité de mobiliser le secteur privé et les divers acteurs institutionnels pour promouvoir le développement durable. Les partenariats entre secteurs public et privé et la promotion du commerce sont considérés comme les principaux moyens stratégiques de contribuer au développement économique et à la réduction de la pauvreté sur une base durable. Pour appuyer la mise en œuvre de la nouvelle politique de développement, une approche groupée a été adoptée comme moyen d'associer le secteur non public à la promotion des objectifs de développement. Une foresterie viable, les ressources en eau et le changement climatique sont trois des six groupes de questions sur lesquelles débattront universités, instituts de recherche, entreprises et organisations non gouvernementales pour élaborer et mettre en œuvre des approches novatrices de la coopération pour le développement et du développement durable.

Encadré 7

Instruments de partenariat

La Finlande a introduit deux instruments entièrement nouveaux pour promouvoir les partenariats et élargir l'éventail des acteurs dans la coopération pour le développement. Les entreprises, associations à vocation commerciale, universités, instituts de recherche et d'autres entités sont encouragés à s'engager en faveur du développement et à utiliser ces instruments. L'un de ces instruments, à savoir Finnpartnership (FP), a été spécialement conçu aux fins de la promotion de partenariats. Depuis 2006, FP a contribué à la création de partenariats commercialement viables entre des entreprises et d'autres associations et institutions à vocation commerciale en Finlande et dans des pays en développement, pour favoriser la croissance et réduire la pauvreté. FP fournit une aide limitée sous forme de dons visant à stimuler les investissements finlandais dans les pays en développement; les projets doivent être écologiquement et socialement viables. Par ailleurs, la priorité est donnée aux objectifs écologiques produisant sur le développement des effets favorables aux pauvres. FP encourage également le transfert de technologies viables et respectueuses de l'environnement vers les pays en développement, par exemple par le biais de coentreprises ou de la coopération technologique orientée vers des applications commerciales. Selon les données de 2008, cette institution a ouvert un nouveau guichet d'appui à des projets pilotes appliquant les nouvelles technologies environnementales qui se rapportent notamment au changement climatique. FP exploite aussi un service de mise en relation, axé sur des entreprises de pays en développement à la recherche d'un partenaire finlandais (et vice versa). À l'avenir, ce service sera rattaché à certains services européens de mise en relation dans le but d'améliorer la coopération et l'efficacité. En outre, FP a déjà commencé à identifier des organismes susceptibles de devenir des partenaires dans des pays avec lesquels il existe un partenariat à long terme, afin de coopérer dans le domaine de la mise en relation.

FP est déjà bien établi et doit répondre à une demande qui croît rapidement. Le soutien apporté couvre plus de 30 pays, dont de nombreux pays parmi les moins avancés. Le Bangladesh, la Chine, l'Inde, la Thaïlande et le Viet Nam sont les cinq pays les plus en vogue pour des projets de partenariat. Les principaux secteurs étaient la technologie environnementale, la technologie de l'information et l'énergie (renouvelable).

La Finlande a élaboré un nouvel instrument pour accroître la participation des institutions à la coopération pour le développement. Ce nouvel instrument offre aux institutions publiques diverses possibilités de coopérer avec les pays en développement partenaires, aux fins du renforcement des capacités institutionnelles locales. Il permet également le transfert de technologies et de savoir-faire finlandais pour contribuer aux objectifs de développement, conformément aux dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement. Ce nouvel instrument vient en complément de l'activité de FP et de la coopération locale qui visent,

l'une et l'autre, à pousser le secteur privé, et le secteur non public en général, à s'engager sur la voie du développement durable.

La Finlande a toujours apporté son soutien à un large éventail d'organisations non gouvernementales finlandaises et internationales. Ces dernières années, 10 ONG ont été choisies comme partenaires pour veiller à ce qu'un soutien plus global et plus prévisible à long terme soit fourni aux organisations non gouvernementales remplissant des critères spécifiques et pour engager ces organisations sur la voie d'une coopération plus méthodique pour le développement. Elles opèrent dans différents domaines, notamment pour la promotion d'une foresterie viable afin de favoriser la réalisation d'objectifs sociaux et écologiques.

Dans le domaine de la coopération bilatérale, des efforts spéciaux ont été consentis pour engager le secteur privé, et le secteur non public en général, plus activement sur la voie de la coopération pour le développement par le biais de programmes de partenariat.